

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13mars 2025

#### DELIBERATION 04 ONF – État d'assiette des coupes en forêt communale de SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **3 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

**Présents** : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

**Absents** : M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE,

**Pouvoirs donnés** : Mme CAZENAVE donne procuration à M. FRANCIN  
M. LORiot DE ROUVRAY donne procuration à M. DEMASLES  
M. SIRE donne procuration à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme ESTRADE

**DELIBERATION 04 ONF – État d’assiette des coupes en forêt communale de SAINT-PÉ-DE-BIGORRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d’additif de l’Office National des Forêts de coupes à assier à l’état d’assiette 2024 en forêt relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Nature	Volume total estimé (m3)	Surface (ha)	Statut (Réglée/Non Réglée)	Année prévue par l’aménagement	Année proposée par l’ONF	Année décidée par la collectivité
1	AS	30	1	Non réglée	Non prévue	2024	<b>2024</b>

La destination du bois et la mise à disposition des produits issus des coupes inscrites

Parcelle	Destination des bois				Mode de mise à disposition des bois destinés à la vente ou à la délivrance		Mode de mise à disposition de l’ONF des bois destinés à être vendus façonnés	
	Vente publique	Délivrance	Mixte (vente + délivrance)	Contrat d’approvisionnement	Bois sur pied	Bois façonnés	Bois sur pied (3.1)	Bois façonnés bord de route (3.2)
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité**

- Décide la délivrance des bois sur pied
- Désigne comme garant JC BEAUQUESTE, MP TOUSTARD, G. TUO de la bonne exploitation des bois.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

C. ESTRADÉ



Le 14 mars 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

